

► Formation - Emploi



© Lisa F. Young - Fotolia.com

► Contacts

Pôle formation

05 61 10 47 47 (puis tapez 4)
formation@cm-toulouse.fr

► www.cm-toulouse.fr

► Objectif

Valoriser son expérience professionnelle pour être titulaire d'un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles.

► Bénéficiaires

Artisan, conjoint collaborateur et salarié ayant au moins 1 an d'expérience et souhaitant valider un titre du secteur des métiers.

► Description de la prestation

- L'information et le conseil sur le choix du diplôme et les modes de validation.
- L'élaboration et le suivi du dossier de prise en charge financière de l'accompagnement à la VAE.
- L'appui à la rédaction du dossier : repérage des activités exercées et de l'expérience en référence à la certification envisagée.
- La préparation à l'entretien avec le jury.
- Les diplômes concernés :
 - Brevet de maîtrise (BM).
 - Brevet technique des métiers supérieur (BTMS).
 - Brevet technique des métiers (BTM).
 - Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA).
 - Encadrant d'entreprise artisanale (EEA).

► Modalités pratiques

Sur rendez-vous individuels réguliers en plusieurs séances.
(21 heures d'accompagnement maximum).

► Coût de la prestation

- Accompagnement et passation devant le jury : 1680 €.
- Possibilité de prise en charge totale ou partielle, nous consulter.